

C A N A D A

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

OPTION D'ÉLECTRICITÉ
INTERRUPTIBLE DU TARIF L ET
D'UTILISATION DES GROUPES
ÉLECTROGÈNES DE SECOURS PAR
HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION

DOSSIER R-3603-2006

HYDRO-QUÉBEC

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

-et-

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE
LUTTE CONTRE LA POLLUTION
ATMOSPHÉRIQUE (AQLPA)

Demanderesses en intervention

DEMANDE D'INTERVENTION

Stratégies Énergétiques
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique
(SÉ-AQLPA)

Le 9 juin 2006

LES DEMANDERESSES EN INTERVENTION, *STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)* ET L'*ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (AQLPA)*, EXPOSENT RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT:

INTÉRÊT DES INTERVENANTS DANS LE DOSSIER

1. Les demanderesse en intervention *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* sont des organismes sans but lucratif actifs dans le domaine de l'environnement et de l'énergie.
2. Elles ont déjà été reconnues comme intervenantes (seules, ensemble ou conjointement avec d'autres intervenants) dans plusieurs dossiers de la Régie de l'énergie, notamment les suivants:
 - R-3455-2000 et R-3518-2003 - Options de puissance interruptible offertes à la clientèle de tarif L d'Hydro-Québec Distribution.
 - R-3471-2001, R-3490-2002, R-3492-2002 (thème 4) et R-3531-2004 - Quatre dossiers ayant porté, en tout ou en partie, sur le tarif BT d'Hydro-Québec Distribution.
 - R-3526-2004 - Avis de la Régie au ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs sur la sécurité d'approvisionnement électrique des québécois et la contribution de la centrale Le Suroît.
 - R-3470-2001 et R-3550-2004 - Plans d'approvisionnement 2002-2011 et 2005-2014 d'Hydro-Québec Distribution.
 - R-3535-2004 - Conditions de distribution d'électricité par Hydro-Québec Distribution.
 - R-3492-2002, R-3541-2004 et R-3479-2005 - Causes tarifaires d'Hydro-Québec Distribution.
 - R-3466-2001 - Tarifs H et LD d'Hydro-Québec Distribution.
 - R-3453-2000 - Programme commercial de Soutien aux électrotechnologies d'Hydro-Québec Distribution.
 - R-3473-2001, R-3519-2003, R-3552-2004 et R-3584-2005 - Plans globaux d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec Distribution.

3. *Stratégies Énergétiques* et l'AQLPA, représentent une tendance au sein du milieu environnemental qui se veut modérée, rigoureuse et axée sur la planification à long terme et le partenariat.

L'AQLPA est un des plus anciens organismes environnementaux du Québec, ayant été fondée en 1982.

Stratégies Énergétiques et l'AQLPA ont été reconnues et sont actives depuis leur fondation au sein de nombreuses instances et forums relatifs à la politique énergétique, à la régulation de l'énergie et à l'environnement, notamment en matière d'efficacité énergétique et de gestion de la consommation, de substitution de combustibles, de réduction des polluants atmosphériques et de mesures incitatives et réglementaires pour atteindre ces objectifs.

Stratégies Énergétiques et l'AQLPA ont notamment fait partie de groupes de travail sur l'énergie institués dans le cadre du *Mécanisme québécois de concertation sur les changements climatiques*. *Stratégies Énergétiques* a de plus participé, en 1998-2001, à diverses tables sur l'énergie et forums dans le cadre du *Processus national sur les changements climatiques* fédéral-provincial-territorial du Canada.

L'AQLPA a développé au Québec des approches innovatrices dans l'atteinte d'objectifs environnementaux par des instruments incitatifs, fondés sur le partenariat (Projet *Un air d'avenir* favorisant l'inspection, l'entretien et l'efficacité énergétique des véhicules routiers au Québec). Elle est également intervenue sur plusieurs projets énergétiques devant divers forums pour renforcer les instruments réglementaires et les instruments de planification existants afin de favoriser une stratégie de gestion à long terme des choix énergétiques incluant le développement de sources d'énergie moins polluantes, la conservation et l'efficacité énergétique (interventions relatives à l'Accord Canada-Etats-Unis sur la pollution transfrontière, participation au *Débat public sur l'énergie*, participation à l'étude du *Plan de développement 1993* d'Hydro-Québec, interventions devant des commissions parlementaires, participation à des audiences du BAPE et autres audiences environnementales, etc.).

L'AQLPA et *Stratégies Énergétiques (S.É.)* sont intervenues dans de nombreux dossiers tant électriques que gaziers de la Régie de l'énergie. Par leurs interventions, elles ont voulu favoriser le développement des programmes d'efficacité énergétique des distributeurs et d'autres programmes susceptibles d'amener des avantages environnementaux, la robustesse des investissements et des dépenses en environnement et en recherche-développement, l'utilisation de mécanismes tarifaires afin de favoriser des objectifs de développement durable, la juste mesure des coûts évités, la robustesse de la planification à long terme, l'équité dans les mécanismes d'approvisionnement en électricité d'Hydro-Québec et la prise en compte de l'intérêt public et du développement durable dans les processus décisionnels de la Régie et des entités réglementées par elle.

4. **En tant qu'organismes préoccupés par le développement durable, *Stratégies Énergétiques* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique* favorisent le recours à des outils de planification de la pointe et des outils de gestion des aléas qui soient les moins polluants possibles.**
5. **C'est dans cette perspective que les présents intervenants ont, depuis les premiers dossiers où ces outils furent abordés devant la Régie, favorisé la maximisation de la disponibilité des options interruptibles.**

Stratégies Énergétiques et le *Groupe STOP* étaient les seuls intervenants environnementaux à appuyer l'option interruptible initiale offerte par Hydro-Québec Distribution au dossier R-3550-2000.

Stratégies Énergétiques et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique* étaient également les seuls intervenants environnementaux à clairement appuyer l'option interruptible à base variable offerte par Hydro-Québec Distribution au dossier R-3518-2003 ; la Régie a jugé à 100 % l'utilité de leur participation (D-2004-26, pp. 3-5).

Enfin, même si elles n'avaient pas été reconnues intervenantes au dossier R-3558-2004, *Stratégies Énergétiques* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique* avaient soulevé, lors de leur demande d'intervention, la possibilité de recourir aux mécanismes de marché afin de bonifier les options interruptibles offertes à la clientèle L. Elles avaient, à ce sujet, examiné les trois mécanismes existants chez NYISO (SÉ-AQLPA, dossier R-3538-2004, lettre accompagnant le budget de participation, 16 août 2004, page 4). Dans sa décision finale au dossier R-3538-2004, la Régie s'était prononcée dans le même sens et avait invité Hydro-Québec à lui faire rapport sur les modalités et effets d'un mécanisme de marché pour la détermination du prix de l'option ainsi que, le cas échéant, de l'opportunité du recours à un tel mécanisme (D-2004-213, page 6).

6. Dans sa décision D-2000-138, la Régie a souligné que "*S.É. à su démontrer à la satisfaction de la Régie la pertinence de ses interventions dans les dossiers ayant un impact sur le développement durable.*" (p.8).

La Régie ajoute, dans sa décision D-2002-171 quant au dossier R-3490-2002, que "*S.É. présente un point de vue nuancé de l'intérêt public et du développement durable qui peut éclairer la Régie*" (p. 7).

Stratégies Énergétiques et le *Groupe STOP* sont aussi ceux s'étant vus reconnaître le plus haut taux d'utilité par la Régie, parmi les intervenants environnementaux de la cause R-3473-2001, dans la décision D-2003-169.

MOTIFS ET OBJET DE L'INTERVENTION ET CONCLUSIONS RECHERCHÉES

7. L'intervention des présentes intervenantes au présent dossier sera ciblée et spécifique.
8. Les représentations des intervenantes au présent dossier s'inscriront en continuité avec leur appui, déjà exprimé en de nombreux dossiers de la Régie, en faveur des options interruptibles et en vue d'optimiser leur utilisation, en continuité avec les décisions déjà rendues par la Régie de l'énergie.
9. *Stratégies Énergétiques* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique* viseront à s'assurer que le prix et les modalités de l'option interruptible offerte aux grands consommateurs d'électricité par Hydro-Québec sont optimales et conçues de manière à en maximiser le recours, de préférence à d'autres outils plus polluants disponibles au Distributeur (tels que des achats à court terme).

Stratégies Énergétiques et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique* chercheront notamment à valider la pertinence du retour à une formule de prix partiellement fixe, tel que proposé par le Distributeur, ainsi que l'exclusion de certaines voies dans sa preuve.
10. En ce qui concerne le recours d'Hydro-Québec Distribution aux groupes électrogènes de secours, *Stratégies Énergétiques* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique* questionnent l'opportunité d'un tel outil, notamment quant à sa fiabilité et en raison de son caractère plus polluant. La position des présentes intervenantes n'est toutefois pas encore arrêtée et dépendra des réponses offertes par le Distributeur à ces questionnements.

MODE DE PARTICIPATION DES INTERVENANTS

11. Les présentes intervenantes envisagent de demander des renseignements écrits au Distributeur et de déposer une preuve, laquelle sera présentée en audience et suivie d'une argumentation.
12. Les présentes demanderesses déposent un budget prévisionnel en conformité avec les instructions de la Régie. Elles expriment leur souhait d'obtenir, dans des décisions à être rendues ultérieurement par la Régie, le remboursement de leurs frais de participation.

13. Les coordonnées des demandereses pour fins de communications sont:

M^e Dominique Neuman, Procureur
1535, rue Sherbrooke Ouest
Rez-de-chaussée, local Kwavnick
Montréal Qc H3G 1L7
Téléphone: 514-849-4007
Télécopie: 514-849-2195
Courriel: energie @ mlink.net

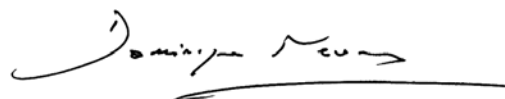
POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE:

ACCUEILLIR la présente demande d'intervention.

RECONNAÎTRE *Stratégies Énergétiques (S.É)* et l'*AQLPA* comme intervenantes réunies au présent dossier.

ET, DANS DES DÉCISIONS ULTÉRIEURES QUI SERONT RENDUES AU PRÉSENT DOSSIER, AUTORISER le remboursement des frais des intervenantes.

Montréal, le 9 juin 2006



DOMINIQUE NEUMAN
Procureur de
Stratégies Énergétiques (S.É.) et de l'*AQLPA*